

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-40 : Réseau des bibliothèques du territoire communautaire _ Outil de gestion Electre

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente en matière de « *Lutte contre la fracture numérique* » et qu'elle est, en outre, compétente pour « *les projets qui, soit apportent une amélioration sur l'ensemble du territoire des services aux citoyens, soit permettent le renforcement de l'égalité dans les conditions d'accès à ces nouvelles technologies et à leurs avantages pratiques. A ce titre, est reconnue d'intérêt communautaire la mise en réseau des bibliothèques des Communes de Grillon, Richerenches et Visan.* »,

Vu la Décision du Président n°2024-23 du 14 mars 2024, renouvelant pour une durée de quatre années le marché avec la société C3rb informatique, sise ZA de Lioujas, Rue de l'Aubrac à La Loubière (12740), consistant à la fourniture, pour les sept bibliothèques associatives et municipales du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèques, (SIGB), portant sur un logiciel de gestion commun des ressources et services en ligne, ainsi qu'un portail WEB dynamique, à compter du 27 juin 2024,

CONSIDERANT que pour une utilisation optimale du logiciel réseau et faciliter le travail des agents et bénévoles, la Commission Aménagement du Territoire a validé la souscription d'un abonnement à l'outil de gestion Electre, destiné aux professionnels de l'édition, qui permet la mise à disposition de données bibliographiques et commerciales.

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la proposition tarifaire D-036201 de l'entreprise Electre Data Services, sise 35, Rue Grégoire de Tours à Paris cedex 06 (75279), relative à la souscription d'un abonnement pour l'ensemble des sept bibliothèques associatives et municipales du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, pour 3 connexions simultanées à l'outil de gestion Electre, pour un montant annuel de 2 150,00 € HT, soit 2 580,00 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 084-200040681-20240517-DP_2024_40-DE



Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 17 mai 2024
Le Président,
Patrick ADRIEN

